



**Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique**



Agence Nationale de la Promotion  
de la Recherche scientifique

**MOBILISATION DE CHERCHEURS AU PROFIT DU MONDE  
SOCIO-ECONOMIQUE**

**(Mobilisation de Docteurs pour la réalisation de  
Travaux de recherche collaborative dans le milieu  
socio-économique)**

**Au service de l'innovation et de l'industrialisation de la recherche**



**APPEL A PROPOSITIONS**

**« MOBIDOC POST-DOC »**

**Session 2019**



## Sommaire

<b>1. LE DISPOSITIF MOBIDOC</b> .....	3
1.1. Contexte et objectifs .....	3
1.2. Le volet «MOBIDOC Post-Doc » .....	3
<b>2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ</b> .....	4
2.1. Conditions afférentes au Docteur .....	4
2.2. Conditions afférentes au projet MOBIDOC .....	4
2.3. Conditions afférentes à l'Organisme Bénéficiaire.....	5
<b>3. MISE EN RELATION ET RECHERCHE DE PARTENAIRES</b> .....	5
<b>4. EVALUATION DES PROPOSITIONS ET SELECTION</b> .....	6
4.1. Les critères d'évaluation.....	6
4.2. Pondération des critères d'évaluation et Scoring .....	7
4.3. Modalités de sélection .....	10
<b>5. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION MOBIDOC</b> .....	10
<b>6. MODALITES DE SUIVI ET DE CONTROLE</b> .....	11
<b>7. DOSSIER DE CANDIDATURE</b> .....	11
7.1. Phase 1 : Soumission de la proposition de projet .....	11
7.2. Phase 2 : Dossier complémentaire.....	12
<b>8. ROLE DE L'ANPR</b> .....	13
<b>9. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE</b> .....	13
<b>10. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	14
<b>11. INFORMATIONS</b> .....	14

# 1. LE DISPOSITIF MOBIDOC

## 1.1. Contexte et objectifs

En référence au Plan d'Action Stratégique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur (2015-2025) et aux résolutions prises lors des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (décembre 2017), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (**MESRS**) a développé plusieurs instruments basés sur des fonds compétitifs.

Dans le cadre du Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (**PromESsE**), l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (**ANPR**) lance sous le signe de l'excellence une nouvelle session MOBIDOC destinée aux post-doctorants.

Le MOBIDOC est un dispositif de mobilité (MOBI) pour les doctorants et post-doctorants (DOC) afin de réaliser des travaux de recherche appliquée dans le milieu socio-économique selon deux modèles et contre une rémunération payable comme suit : 80% par l'ANPR et 20% par l'organisme bénéficiaire (OB), ayant pour objectifs notamment :

- Le développement d'une recherche partenariale ciblée vers les besoins et demandes concrets de l'environnement productif et sociétal.
- Le renforcement de l'attractivité sur le marché du travail des jeunes chercheurs grâce à l'acquisition d'une bi-culturalité scientifique et professionnelle.
- La stimulation de l'entrepreneuriat des chercheurs.
- La mise de la R&DI à la disposition de l'entreprise tunisienne en quête de compétitivité et de renforcement de ses capacités stratégiques.
- La promotion des structures d'excellence (technopôles, centres de recherche...).
- L'encouragement des structures de recherche/acteurs socio-économiques dans les régions défavorisées.
- La promotion des projets alignés aux priorités nationales.

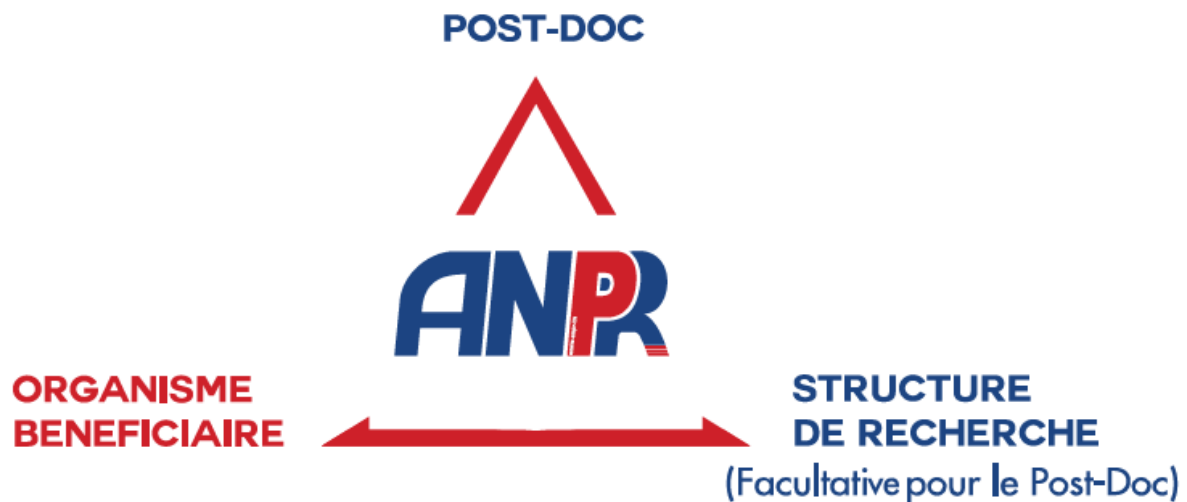
**Le présent appel à propositions** concerne uniquement les post-doctorants (candidats titulaires d'une thèse de doctorat). **Il fixe les modalités de soumission, les conditions d'éligibilité, les critères de sélection et le calendrier de mise en œuvre.**

## 1.2. Le volet « MOBIDOC Post-Doc »

Le volet « MOBIDOC Post-Doc » cible les docteurs, toutes spécialités confondues, mobilisés au profit de l'Organisme Bénéficiaire (OB) pour y réaliser des travaux de recherche collaborative ou d'autres activités à caractère innovant (développer des solutions innovantes, valoriser ses résultats de recherche ou encore développer un programme de recherche appliquée partenariale...).

Le modèle « MOBIDOC Post-Doc » associe docteur, organisme bénéficiaire et éventuellement une structure de recherche (SR).

L'association d'une structure de recherche est conditionnée par la présentation d'un document contractuel/engagement entre l'OB et la SR à joindre obligatoirement au dossier de candidature.



## 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, une proposition (candidature) doit répondre aux conditions suivantes :

### 2.1. Conditions afférentes au Docteur

Le dispositif MOBIDOC Post-Doc s'adresse à tout candidat tunisien ou résident régulier en Tunisie qui, à la date du dépôt de son dossier, est titulaire d'un doctorat dans un domaine compatible avec les activités de l'organisme bénéficiaire et libre de tout autre engagement professionnel, contractuel ou non.

Pour les diplômes étrangers, une équivalence doit être présentée.

### 2.2. Conditions afférentes au projet MOBIDOC

Les activités menées par le docteur dans le cadre du projet doivent concerner principalement l'une des principales activités mentionnées plus haut dans la Rubrique 1.2.

### 2.3. Conditions afférentes à l'Organisme Bénéficiaire

**Note :** Les projets de R&DI bénéficiant d'un autre mécanisme de financement (PIRD<sup>1</sup>, PNRI<sup>2</sup>, PAQ-COLLABORA, ...) sont éligibles à MOBIDOC sous réserve de ne pas bénéficier d'une autre allocation durant la période contractante du projet.

L'organisme bénéficiaire peut être :

- Soit une structure publique ou privée appartenant au milieu socio-économique exerçant ses activités sur le territoire tunisien, quelle que soit sa taille et quel que soit son secteur d'activité
- Soit un centre public de recherche à condition que les travaux de recherche objet du projet MOBIDOC soient menés dans un cadre partenarial avec une structure publique ou privée appartenant au milieu socio-économique.

L'organisme bénéficiaire doit :

- Désigner un responsable professionnel qui est un cadre de l'OB disposant d'un haut niveau d'expertise scientifique et technique dans le domaine du projet MOBIDOC, qui encadrera le docteur au sein de l'OB et qui assurera le rôle de vis-à-vis de l'ANPR et éventuellement d'autres parties prenantes.
- Garantir des conditions de travail compatibles avec les activités du docteur, permettant de mener à bien le projet.
- Avoir la capacité notamment financière de mener à bien le projet et s'engager à contribuer au montant de l'allocation du docteur à hauteur minimale de 20% tel que fixé dans la convention de partenariat.

## 3. MISE EN RELATION ET RECHERCHE DE PARTENAIRES

Les organismes bénéficiaires ayant des thématiques de R&DI à proposer et qui sont à la recherche d'un Post-doctorant peuvent soumettre leur(s) proposition(s) d'offres *via* le site web de l'ANPR du moment que ces **propositions n'ont pas un caractère confidentiel**.

Les docteurs désirant poursuivre leurs recherches en collaboration avec le monde socio-économique et qui sont à la recherche d'un organisme bénéficiaire peuvent aussi soumettre leurs candidatures à travers le site web de l'ANPR.

---

<sup>1</sup>Prime d'Investissement en Recherche & Développement

<sup>2</sup>Programme National de Promotion de l'Innovation Technologique

L'ANPR se charge de publier ces propositions sur son site web ([www.anpr.tn](http://www.anpr.tn)) et sur le portail Tunisie Innovation ([www.tunisie-innovation.tn](http://www.tunisie-innovation.tn)).

Les organismes bénéficiaires et les docteurs peuvent aussi consulter sur les mêmes sites web les demandes de collaboration reçues.

## 4. EVALUATION DES PROPOSTIONS ET SELECTION

### 4.1. Les critères d'évaluation

L'évaluation des candidatures repose sur les critères suivants :

#### 1. Pour le docteur :

- Adéquation entre les activités de l'organisme bénéficiaire et la spécialité du docteur.
- Excellence du cursus universitaire du docteur.
- Qualité du parcours et de l'expérience professionnelle du docteur (Post-doc, stage de perfectionnement, convention de partenariat, activités contractuelles (MOBIDOC, enseignement, vacation, projet, contrat de travail,...),...)
- Vision d'avenir, objectifs professionnels.
- Activités dans des associations scientifiques ou autres.

#### 2. Pour l'organisme bénéficiaire :

Selon la Rubrique 2.3, l'OB peut appartenir au monde socio-économique ou éventuellement être un centre de recherche.

##### - Cas d'un Centre de de Recherche

- Profil et qualification du responsable professionnel désigné (expérience professionnelle générale, expérience spécifique autour du sujet du projet, expérience dans l'encadrement et la recherche partenariale spécialement avec le monde socio-économique, expérience dans la valorisation des résultats de recherche, ...).
- Existence et pertinence d'une vision et stratégie en matière de recherche partenariale avec le monde socio-économique
- Expérience en matière de montage de projets partenariaux à l'échelle nationale et à l'échelle internationale avec le monde socio-économique.
- Existence d'actions de valorisation ou de transfert de technologie.
- Moyens humains, matériels et immatériels mobilisés pour le projet MOBIDOC.

- **Autres organismes appartenant au monde socio-économique**
  - Profil et qualification du responsable professionnel désigné (expérience professionnelle générale, expérience spécifique autour du sujet du projet MOBIDOC, ...).
  - Existence et pertinence d'une vision et d'une stratégie en matière de R&DI
  - Actions et réalisations en termes de R&DI
  - Coopération avec les Universités et/ou les structures de recherche (Projet de recherche collaboratif, PFE, Master, Thèse...)
  - Moyens et ressources mobilisés pour le projet (humains, matériels et immatériels).
  - Existence d'une cellule RD&I

### 3. Pour le projet :

- Caractère innovant / Originalité
- Faisabilité du projet : Méthodologie et plannings présentés, ...
- Cohérence entre les objectifs du projet et la stratégie en matière de R&DI de l'organisme bénéficiaire.
- Impact du projet.

#### 4.2. Pondération des critères d'évaluation et Scoring

Les candidatures reçues seront classées selon un score calculé selon la grille d'évaluation suivante :

Total : 400 Points			
Organisme bénéficiaire 100 points			
Centre de recherche et assimilé			
1	Profil et qualification du responsable professionnel (expérience professionnelle générale, expérience spécifique dans le sujet du projet MOBIDOC, expérience dans l'encadrement et la recherche	Expérience professionnelle	22
		Adéquation entre profil (académique et professionnel) et domaine du projet MOBIDOC	10

	partenariale spécialement avec le monde socio-économique, expérience dans la valorisation des résultats de recherche)	Encadrement (PFE ingénieur, Master et Thèse) de travaux soutenus	10
		Recherche partenariale spécialement avec le monde socio-économique	5
		Expérience dans la valorisation des résultats de recherche	5
2	Existence et pertinence d'une vision et stratégie en matière de recherche partenariale avec le monde socio-économique		13
3	Expérience en matière de montage de projets partenariaux avec le monde socio-économique à l'échelle nationale et à l'échelle internationale avec le monde socio-économique.		10
4	Existence d'actions de valorisation ou de transfert de technologie.		10
5	Moyens et ressources mobilisés pour le projet (humains, matériels et immatériels)		15
<b>Organisme appartenant au milieu socio-économique</b>			
1	Profil et qualification du responsable professionnel (expérience professionnelle générale, expérience spécifique dans le sujet du projet MOBIDOC, ...)	Diplôme	10
		Expérience professionnelle	10
		Adéquation entre le profil (académique et professionnel) et le projet	10
		Encadrement de travaux soutenus	10
2	Existence et pertinence d'une vision et d'une stratégie en matière de R&DI		15
3	Actions et réalisations en termes de R&DI		10
4	Coopération avec les Universités et/ou les Structures de recherche (Projet de recherche collaboratif, PFE, Master, Thèse...)		15
5	Moyens et ressources mobilisés pour le projet (humains, matériels et immatériels)		15



6	Existence d'une cellule R&DI		5
<b>Projet :160 points</b>			
1	Caractère innovant / Originalité		45
2	Faisabilité du projet : Méthodologie et planning présentés, ...	Approche et méthodologie	20
		Pertinence du calendrier prévu pour le projet en termes des délais, des jalons et des livrables	20
3	Cohérence entre les objectifs du projet et la stratégie en matière de R&DI de l'organisme bénéficiaire		20
4	Impact du projet	Valeur ajoutée pour l'organisme bénéficiaire et pour son environnement	25
		Transfert de technologie, propriété intellectuelle (brevets, licences, etc.)	15
		Employabilité (création d'emploi, création de spin-off/start- up).	15
<b>Docteur :140 points</b>			
1	Adéquation entre les activités de l'organisme bénéficiaire et la spécialité du docteur.		20
2	L'excellence du cursus universitaire du docteur		50
3	Qualité du parcours et de l'expérience professionnelle du docteur (Post-doc, stage de perfectionnement, convention de partenariat, activités contractuelles (MOBIDOC, enseignement, vacation, projet, contrat de travail,...),...)		50
4	Vision d'avenir, objectifs professionnels		10
5	Activités dans des associations scientifiques ou autres.		10

### 4.3. Modalités de sélection

L'évaluation et la sélection des dossiers se fera en premier lieu sur la base de l'analyse des documents introduits par les demandeurs à travers la plateforme de dépôt en ligne et sera confiée à une commission d'évaluation.

La commission peut faire appel selon les besoins à des experts spécialisés qui sont sélectionnés via un appel à candidatures.

La commission garantit la confidentialité et la non divulgation de toute information liée directement ou indirectement aux projets évalués.

Les candidatures les mieux classées seront présélectionnées et ce, dans la limite du nombre d'allocations disponibles.

La liste des dossiers présélectionnés est portée à la connaissance du public par mise en ligne sur le site web de l'ANPR et par un courrier électronique adressé aux demandeurs concernés. Une liste d'attente sera également affichée dans les mêmes délais.

La sélection définitive n'est déclarée qu'après avoir complété tous les éléments du dossier notamment les pièces constituant le dossier complémentaire (voir rubrique 7).

Une réunion avec l'OB et le Docteur et des visites in-situ peuvent être demandées par la commission.

Un maximum de trois (3) projets MOBIDOC Post-Doc sera accordé par organisme bénéficiaire.

## 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION MOBIDOC

L'Organisme Bénéficiaire, le Docteur et l'ANPR seront liés par une convention de collaboration couvrant la période du projet MOBIDOC qui est de 24 mois au maximum, exécutable par période de 12 mois.

Le montant mensuel de l'allocation est fixé à 1200 DT brut payable comme suit : 80% par l'ANPR et 20% par l'Organisme Bénéficiaire selon les modalités et les conditions qui seront mentionnées dans la convention MOBIDOC.

L'allocation MOBIDOC sera versée trimestriellement au Post-Doc sur la durée définie par la convention de collaboration compte tenu des dispositions relatives aux modalités de suivi et de contrôle.

Le cumul de l'allocation avec une bourse ou un salaire est interdit.

L'allocation MOBIDOC commence à être versée au Post-Doc retenu sous conditions de :

- La signature de la convention de collaboration par toutes les parties.

- La signature par l'OB et le Docteur d'un procès-verbal de démarrage des travaux du projet MOBIDOC.

## 6. MODALITES DE SUIVI ET DE CONTROLE

Le paiement des tranches trimestrielles de l'allocation MOBIDOC est conditionné par la remise d'un journal trimestriel d'avancement des travaux cosigné par le responsable professionnel et le docteur.

Un comité de suivi du projet est constitué et sera composé du :

- Docteur ;
- Responsable professionnel ;
- Des experts spécialisés peuvent être invités en cas de besoin.

Le Post-Doc s'engage à présenter au comité de suivi un rapport annuel cosigné par le responsable professionnel et par lui-même portant sur l'avancement des activités de recherche menées durant la période précédente.

La reconduction annuelle de l'allocation est conditionnée par un avis favorable du comité de suivi tenant compte des besoins de l'organisme bénéficiaire et de la qualité des travaux réalisés par le docteur.

## 7. DOSSIER DE CANDIDATURE

### 7.1. Phase 1 : Soumission de la proposition de projet

Le dossier de candidature est préparé conjointement par les demandeurs, c'est-à-dire l'organisme bénéficiaire et le docteur et peut être déposé indifféremment par l'un des deux. Le dépôt des dossiers de candidature se fera exclusivement en ligne via le site web de l'ANPR.

Après inscription sur l'espace de dépôt en ligne, un formulaire de candidature contenant des informations relatives au projet, à l'OB, au Docteur et éventuellement la SR, doit être soigneusement rempli.

Les documents électroniques suivants dûment remplis doivent être joints au formulaire de candidature :

#### **A télécharger depuis le site web de l'ANPR**

- M-01 : Une lettre d'engagement cosignée par l'organisme bénéficiaire et le docteur

(version scannée sous format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M-01-A01 : Un curriculum vitae actualisé du Docteur</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M-01-A02 : Un curriculum vitae actualisé du responsable professionnel</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M-01-A03 : Diplôme de doctorat (avec équivalence s'il s'agit d'un diplôme étranger) ou attestation de soutenance (version scannée sous format PDF)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M-01-A04 : Déclaration de non faillite de l'organisme bénéficiaire (version scannée sous format PDF) (Si applicable)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M-01-A05 : Une lettre de motivation du Docteur</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pièces justificatives</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M-01-A06 : Document contractuel/engagement entre l'OB et la SR dans le cas où une structure de recherche est associée au projet (version scannée sous format PDF)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M-01-A07 : Les conventions / contrats de partenariat (version scannée sous format PDF)</li> </ul>

L'absence de l'une de ces pièces entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Les dates d'ouverture et de fermeture de l'espace de dépôt en ligne sont mentionnées dans la rubrique CALENDRIER.

## 7.2. Phase 2 : Dossier complémentaire

Conformément aux modalités de sélection (Rubrique 4.3), les dossiers de candidatures présélectionnées doivent être complétés par un dossier complémentaire constitué obligatoirement des éléments suivants :

- M-02 : La convention MOBIDOC, complétée, datée et cosignée par le premier responsable de l'organisme bénéficiaire et le Docteur **en 4 exemplaires originaux**.
- M-03 : Une déclaration sur l'honneur signée par le Docteur qu'il ne bénéficie pas d'une bourse ou d'un salaire jusqu'à la fin du contrat MOBIDOC.
- M-04 : Une copie du diplôme du Docteur (avec équivalence si c'est un diplôme étranger).
- M-05 : Une copie de la carte d'identité nationale / passeport du Docteur.
- M-06 : Copie d'identification bancaire (RIB) du Docteur.
- M-07 : Contrat de mariage (pour les candidats mariés).
- M-08 : Extrait de naissance des enfants (pour les chefs de familles).
- M-09 : Copie du registre de commerce / document de création de l'organisme bénéficiaire.

Le dossier complémentaire doit être déposé ou envoyé par "Rapide Poste" à l'adresse suivante :

**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR)  
6 Rue IBNAL JAZZAR, Tunis 1002**

**ATTENTION :**

Tous les modèles de documents constituant le dossier complémentaire seront mis à disposition sur le site web de l'ANPR dès l'ouverture de l'espace de dépôt en ligne.

Pour le dossier complémentaire, seul l'envoi par rapide poste (le cachet de la poste faisant foi) et le dépôt au bureau d'ordre de l'ANPR seront acceptés.

L'accord final sur la candidature est assujetti à :

- La délivrance de toutes les pièces constitutives du dossier complémentaire dans les délais annoncés à cet effet.
- La vérification de toutes les données relatives au dossier.

## 8. ROLE DE L'ANPR

L'ANPR contribue à hauteur de 80% du montant de l'allocation. Elle se charge de l'exécution administrative et financière des conventions signées, du suivi du déroulement des projets et du conseil et assistance notamment en matière de la propriété intellectuelle, la valorisation des résultats, la mise en réseau, le montage de projets nationaux et internationaux, l'accès à des ressources...

L'ANPR joue également le rôle de médiateur afin d'aider à résoudre les litiges en relation avec l'exécution du projet dans le sens de la conciliation ou par l'arbitrage.

## 9. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisme Bénéficiaire et le Docteur sont amenés à établir un accord de confidentialité et à préciser les droits de propriété intellectuelle au démarrage du projet.

L'ANPR s'engage pour sa part à :

- Respecter la confidentialité des informations considérées en tant que telles par les partenaires.
- Ne revendiquer aucune part des droits de propriété intellectuelle issus des travaux et résultats de recherche menés dans le cadre du projet MOBIDOC.

## 10. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

<b>Thème</b>	<b>Echéance</b>
<b>Publication de l'appel à candidatures</b>	<b>03 Juin 2019</b>
<b>Ouverture de la soumission électronique</b>	<b>17 Juin 2019</b>
<b>Clôture de la soumission électronique</b>	<b>16 Aout 2019</b>
<b>Notification du résultat de présélection</b>	<b>14 Octobre 2019</b>
<b>Organisation des ateliers de sensibilisation en PI et contractualisation</b>	<b>Entre Octobre et Novembre 2019</b>
<b>Dernier délai de réception des dossiers complémentaires</b>	<b>29 Novembre 2019</b>
<b>Notification du résultat de la sélection final</b>	<b>20 Décembre 2019</b>
<b>Démarrage des projets</b>	<b>02 Janvier 2020</b>

## 11. INFORMATIONS

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) :6, Rue Ibn Al Jazzar Lafayette, 1002 Tunis.  
Tél. : 71 841 565 - Fax : 71 842 613, Email : [mobidoc@anpr.tn](mailto:mobidoc@anpr.tn)